



3 octobre 2014

## Avis du Conseil national de l'industrie<sup>1</sup>

### **« Une politique européenne de l'énergie et du climat au service du développement de l'industrie et de l'emploi en Europe »**

La politique énergétique et climatique européenne est de la plus haute importance pour le développement de l'industrie. Aussi, dans la continuité de l'avis qu'il a rendu en février 2014 pour une meilleure prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes<sup>2</sup>, le Conseil national de l'industrie (CNI) souhaite-t-il émettre dans ce domaine des recommandations plus précises dans la perspective du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014.

Il attend de l'Europe qu'elle prépare son industrie au contexte énergétique à venir, notamment en accompagnant les entreprises dans l'amélioration de leur efficacité énergétique et dans le développement d'une offre européenne susceptible de répondre à la demande mondiale dans ce domaine. A cet égard, le Conseil recommande qu'**une part significative du plan d'investissements de 300 milliards d'euros pour l'Europe annoncé par le Président de la Commission européenne soit consacrée aux investissements liés à la politique énergétique.**

Dans la perspective de porter en 2020 à 20 % la part de l'industrie dans le PIB européen, l'Union européenne (UE) doit en même temps veiller à la prise en compte de l'enjeu de compétitivité pour mener une transition écologique et énergétique exemplaire, au service de l'emploi, de la croissance économique, du développement des entreprises et de la qualité de vie des citoyens européens.

Trois enjeux sont ainsi au centre de la politique énergétique et climatique européenne :

#### **i) la mise en œuvre de nouveaux modèles de croissance**

L'industrie est acteur et moteur de la transition énergétique ; c'est une transformation qui constitue une réelle opportunité pour l'industrie européenne. Elle porte le développement de nouvelles solutions technologiques et de nouveaux procédés de fabrication, elle génère un potentiel important de création d'emplois qualifiés et appelle à la formation de nouveaux savoir-faire, elle modifie en profondeur les spécifications des produits et finalement le mode de vie des citoyens européens. Le CNI souligne l'**importance de poursuivre le développement d'une offre européenne compétitive pour son marché intérieur et qui soit également en mesure de vendre des produits**

---

**1 Cet avis a recueilli l'accord unanime des organisations et fédérations industrielles membres du bureau du CNI et des cinq organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière) sous réserve des notes numérotées 4, 5, 11 en bas de pages.**

<sup>2</sup> « Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe » - février 2014 - disponible sur le site du CNI : conseil-national-industrie.gouv.fr



**et services dans les pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre, afin de contribuer à la réduction des émissions au niveau mondial tout en créant des emplois au sein de l'Union.**

## **ii) l'enjeu climatique**

**L'Europe est actuellement la seule région du monde à avoir sensiblement réduit ses émissions de gaz à effet de serre et à contribuer à la lutte contre le changement climatique dans une proportion supérieure à son poids économique.** Le CNI salue ces efforts et les soutient. Il rappelle néanmoins la nécessité de veiller à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux, et en particulier les grands émetteurs et de lutter contre les fuites de carbone<sup>3</sup>, notamment pour assurer la capacité de l'Europe à poursuivre ses efforts sur le long-terme en matière de stratégie bas carbone tout en préservant ses emplois.

**iii) la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie**, dans un contexte où l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave les risques posés par la dépendance énergétique de l'UE et où l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents.

En répondant à ces trois enjeux, la politique énergétique et climatique de l'UE doit s'attacher à construire un cadre stable et pérenne, propice au développement de l'activité économique et à s'appuyer sur une meilleure coordination entre les politiques énergétiques des Etats membres, notamment en matière de renforcement des interconnexions et des capacités de stockage stratégique.

Sur ces trois enjeux, le Conseil national de l'industrie exprime les recommandations suivantes :

## **1. Porter de nouveaux modèles de croissance et d'emploi**

**La transition énergétique est une opportunité porteuse de croissance et d'emplois pour le renforcement de nos capacités industrielles.**

**L'Europe dispose d'entreprises performantes de rang mondial dans les énergies conventionnelles, les énergies nouvelles et les services à l'énergie.** Elle est en position de leadership mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire, des infrastructures de réseaux et des équipements électriques en amont et en aval du compteur. Cet atout est à préserver, tout en accélérant le développement de filières d'excellence dans les énergies renouvelables et bas carbone, la ville durable et les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique, autant de filières dans lesquelles l'Union Européenne dispose de compétences reconnues, d'entreprises performantes et d'un tissu de PME innovantes, d'une demande dynamique tirée par la commande publique. Le maintien d'un secteur public efficace de l'énergie est également majeur pour préserver une cohérence d'investissements et de capacités industrielles.

La réussite de la transition énergétique demande de conjuguer des technologies appelées à cohabiter durablement et d'éviter de les opposer entre elles.

**En matière de concurrence, politique commerciale, de réglementation des aides publiques, de soutien à la recherche et à l'innovation, d'accompagnement des PME, de stratégies industrielles régionales, les politiques européennes ont un rôle à jouer pour soutenir le développement d'une offre européenne enrichie afin de répondre aux nouveaux marchés suscités par la transition énergétique et consolider un tissu d'entreprises robustes porteuses de création d'emplois durables.**

---

<sup>3</sup> Délocalisations et déplacements de la production mondiale dans des pays conduisant de moindres efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et offrant ainsi un avantage compétitif en terme de coûts de l'énergie

**a) Favoriser par les politiques européennes de l'énergie et de la concurrence l'émergence de leaders européens dans un contexte de concurrence internationale.**

Le CNI appelle à la constitution d'une offre européenne compétitive sur le plan mondial et qui tienne compte des disparités entre les pays de l'Union. En particulier, l'opportunité de développer une offre européenne pour les villes durables doit être étudiée : l'accès aux ressources énergétiques, la valorisation des déchets en matières premières, la gestion intelligente de l'énergie, etc... sont autant de domaines dans lesquels les industries européennes disposent de compétences, d'atouts et souvent d'une longueur d'avance sur leurs concurrents mondiaux. Les réflexions à venir sur le programme d'investissements européen annoncé par le Président de la Commission doivent faire une place toute particulière à la structuration d'une telle offre ainsi qu'au développement des infrastructures énergétiques.

**b) Impulser l'élaboration de produits tenant compte de l'énergie induite dès la conception et jusqu'à la fin de vie.**

L'industrie s'attache depuis longtemps à réduire sa consommation énergétique par unité produite et à faire évoluer ses équipements de production pour améliorer son efficacité énergétique. L'étape suivante, plus complexe, consiste à introduire une « conscience énergétique » à tous les stades d'élaboration des produits : conception, marketing, vente, fin de vie. L'Union européenne a un rôle d'impulsion à jouer pour accompagner cette prise de conscience au travers d'incitations spécifiques sur ces métiers, en fixant des objectifs de produits éco-conçus ou en promouvant les produits issus de l'économie circulaire, tout en veillant aux enjeux de compétitivité vis-à-vis des pays tiers.

**c) Amplifier et adapter le soutien à la recherche et à l'innovation.**

La transition énergétique est l'un des domaines les plus actifs et les plus générateurs de recherche et développement, d'innovation de procédés, de produits et de services, notamment pour les nouvelles technologies de production énergétique et l'efficacité énergétique. Pour mobiliser les talents de nos entreprises, il convient d'exploiter cette opportunité en offrant un cadre clair et incitatif, définissant un contexte d'investissement stable et cohérent d'un pays à l'autre.

L'union Européenne a tous les instruments pour accompagner cet effort de R&D et faire gagner à l'industrie européenne une longueur d'avance dans la compétition mondiale, notamment au travers (i) d'une meilleure coordination de l'ensemble des initiatives pertinentes de l'UE (Horizon 2020, Euratom, feuille de route ESFRI, NER 300) et des programmations nationales de R&D au sein de l'Alliance européenne de la recherche dans le domaine de l'énergie (EERA) ; (ii) de la constitution de coopérations public-privé et (iii) de la mise en place d'outils inscrivant les démarches de R&D dans des processus complets de développement par l'innovation jusqu'à la mise sur le marché (appels d'offre à tranches). Les efforts dédiés à l'efficacité énergétique dans l'industrie sont en outre à amplifier dans le programme Horizon 2020.

**d) Renforcer l'anticipation, la formation et l'accompagnement des transitions professionnelles.**

Cela passe d'abord par la mise en œuvre des initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en soutenant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines, en invitant les entreprises et les syndicats de salariés à la concertation et en mobilisant le Fonds social européen pour financer ces actions. L'Europe doit également anticiper les bouleversements des équilibres énergétiques qui affectent les entreprises et les salariés et qui risquent de s'accroître compte tenu des perspectives de diminution de la consommation d'énergie fossile (gaz et pétrole) au niveau européen. Il convient d'accompagner les entreprises et les salariés de tels secteurs, exposés à une baisse progressive d'activité, en mobilisant les dispositifs existants à l'échelle européenne, notamment le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

## **2 - Adopter un « Paquet énergie-climat » facteur de développement économique pour l'industrie européenne**

L'Union européenne contribue aujourd'hui largement plus que son poids économique à la lutte contre le changement climatique : en 2012, elle avait réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 18% depuis 1990 alors que dans le même temps les émissions mondiales ont augmenté de 50%, et ne représentait qu'environ 11% des émissions mondiales (contre 16% pour les Etats-Unis et 24% pour la Chine). En 2030, elle ne devrait plus en représenter que 4%. A ce jour, aucune autre région du monde n'a mené une politique aussi ambitieuse, en termes d'objectifs et d'outils mis en œuvre. Il faut donc veiller à favoriser la production en Europe, non seulement car elle est source d'emplois et de richesses, mais aussi parce que produire sur le territoire européen est bon pour le climat mondial.

Le CNI s'associe ainsi pleinement à l'objectif de lutte contre le changement climatique. Il souligne en parallèle la nécessité d'une déclinaison opérationnelle qui, d'une part, ne pénalise pas nos entreprises aux prises avec des concurrents issus de pays tiers soumis à de moindres contraintes et qui, d'autre part ait recours sans discrimination aux types d'énergies les plus efficaces au regard de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre<sup>4</sup>.

**a) Fixer un objectif contraignant prioritaire<sup>5</sup>** exprimé en réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la différence des trois objectifs du paquet « 3×20<sup>6</sup> » qui n'étaient pas nettement hiérarchisés et qui privaient de flexibilité dans les moyens d'atteindre cet objectif prioritaire. Les objectifs portant sur les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique sont pertinents comme moyens contribuant à l'atteinte de cet objectif prioritaire et doivent être basés sur la recherche des optima économiques. L'efficacité énergétique est à déployer dans tous les secteurs de l'économie afin de réduire la consommation énergétique sans pénaliser la croissance.

**b) Conditionner expressément l'engagement européen à un accord international visant à garantir que les principaux émetteurs mondiaux réduisent leurs émissions sur des bases comparables à l'Europe.**

L'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030 en Europe par rapport au niveau de 1990 semble viable économiquement, à condition que les négociations climatiques internationales de la COP 21 aboutissent à un accord ambitieux et contraignant, impliquant les plus grands pays émetteurs, qui doivent prendre des engagements équivalents à ceux pris par l'UE. Dans le cas contraire, l'efficacité des efforts européens pour le climat serait largement réduite par le phénomène de fuites de carbone. L'affaiblissement significatif de la compétitivité qui découlerait d'un engagement unilatéral de l'UE exigerait d'être contrebalancé par des mécanismes de défense qui protégeraient les industries européennes de distorsions de concurrence par rapport aux pays tiers.

L'accord prévu pour 2015 devra, à ce titre :

- être accompagné d'un système fiable de surveillance, reporting et vérification, en particulier sur les impacts du paquet énergie-climat sur la compétitivité (suivi régulier des prix et coûts de l'énergie, analyse des fuites de carbone...);

---

**4 La CGT indique que pour sa part elle souhaite la création d'une Agence européenne de l'énergie.**

**5 La CFDT ne s'associe pas à cette recommandation. Elle considère que des objectifs ambitieux doivent être également fixés en matière d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.**

<sup>6</sup> L'Union européenne a fixé en 2007 trois objectifs pour 2020 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990, porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation finale et réaliser 20% d'économies d'énergie.



- faciliter le recours à des mécanismes de projet<sup>7</sup> qui participent à l'optimisation coût/efficacité de la politique de réduction des gaz à effet de serre et à l'accélération du développement durable dans les pays en développement ;
- associer étroitement l'ensemble des acteurs impliqués (entreprises, fédérations, ONG, syndicats patronaux et salariés), aux niveaux nationaux et européen, à la préparation et à la mise en œuvre de l'accord par les institutions européennes.

### **c) Améliorer l'efficacité de l'Emission Trading Scheme<sup>8</sup> (ETS)**

Le CNI considère ce dispositif comme le plus adéquat pour stimuler les investissements dans les technologies bas-carbone à des prix compétitifs mais qu'il conviendrait de le réformer afin d'en améliorer l'efficacité, en particulier après la 3<sup>e</sup> phase qui s'achève en 2020. Il s'agit de :

- **maintenir un cadre global et cohérent du système ETS qui assure stabilité et prévisibilité pour les industriels** en assurant de ne pas modifier les règles en cours de période. Pour cela les réformes doivent être convenablement proportionnées et leurs impacts potentiels maîtrisés en amont de la période ;
- **caractériser sans équivoque les secteurs exposés aux fuites de carbone**, ne pas en réduire la liste ni modifier substantiellement les modalités de traitement actuelles ;
- **allouer les quotas gratuits selon une méthode d'allocation dynamique<sup>9</sup> qui permet d'allouer les quotas de façon plus juste sans obérer la croissance industrielle – , et sur des référentiels révisés et réalistes** de façon à mesurer l'effort relatif de chaque secteur ;
- **accroître l'implication des secteurs non-couverts par l'ETS** dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le transport et le bâtiment, en prenant en compte leurs spécificités avec des mécanismes d'accompagnement dédiés.

## **3 - Renforcer la sécurité et la compétitivité des approvisionnements**

**L'accès des entreprises à l'énergie à des prix compétitifs est une priorité** dans un contexte où le taux d'indépendance énergétique européen se contracte (de 52,6% en 2001 à 46,2% en 2011). Les enjeux en termes de coûts d'accès à l'énergie sont par ailleurs particulièrement forts pour les entreprises industrielles, alors que les prix du gaz pour les consommateurs industriels en Europe sont trois à quatre fois plus élevés que pour leurs concurrents américains, russes et indiens, et les prix de l'électricité deux fois plus élevés que pour leurs concurrents américains ou russes.

**a) Approfondir la dimension extérieure de la politique européenne de sécurisation des approvisionnements énergétiques**, notamment pour le gaz, via la constitution de consortiums d'acheteurs finaux et l'amélioration des conditions économiques d'accès au gaz naturel liquéfié. **La diversification des partenaires énergétiques de l'UE** est indispensable afin d'assurer sa sécurité

---

<sup>7</sup> Mécanismes introduits dans le protocole de Kyoto, conçus pour réduire les coûts engendrés par la réduction des émissions imposée aux Etats et faciliter leur mise en œuvre : un pays industrialisé pourra par exemple contribuer à ses objectifs via un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'un pays en développement.

<sup>8</sup> Le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

<sup>9</sup> Qui se fonde sur le niveau d'activité réel d'une installation (i.e. le niveau de production de l'année n-1) et ainsi l'amélioration des émissions, plutôt que sur la production donnée à une période fixe, comme c'est le cas actuellement.

énergétique. Il convient en outre de renforcer le dialogue avec les pays fournisseurs et les pays de transit<sup>10</sup>.

**b) Renforcer la sécurité d'approvisionnement en s'appuyant sur les ressources internes. La France et l'Europe disposent de filières industrielles de production d'énergie bas-carbone et de transport énergétique performantes, sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour renverser cette tendance, tout en contribuant à l'objectif climatique.**

- Prospectant sur ses atouts et son potentiel, l'Europe doit **explorer et évaluer l'ensemble des ressources dont elle dispose (dont les gaz et pétrole de schiste) sur la base d'une démarche de recherche scientifique et de recours à des pratiques respectueuses de l'environnement et de règles d'hygiène et de sécurité pour les travailleurs concernés**. L'utilisation de telles ressources a toute sa place dans une stratégie énergétique globale, comme le gaz peut l'être en tant qu'énergie stockable;
- Il convient d'**intégrer davantage le marché européen de l'énergie** pour mieux coupler les marchés et réduire les « îlots énergétiques ». Il s'agit de renforcer les interconnexions énergétiques et les capacités de stockage stratégique et de production ;
- Une **contractualisation de long terme pour la fourniture énergétique** est nécessaire pour assurer la prévisibilité nécessaire aux investissements industriels – tout particulièrement dans l'efficacité énergétique et les infrastructures de transport et de production d'énergie. De ce point de vue il y a lieu de revisiter la politique de la concurrence de l'UE.

**c) Préserver la compétitivité des entreprises intensives en énergie, en électricité et en gaz, par des dispositifs adaptés.**

Il est indispensable que l'encadrement européen applicable aux dispositifs nationaux de soutien aux industries intensives en énergie fasse preuve de la souplesse nécessaire pour leur permettre d'accomplir une transition énergétique sur le sol européen tout en faisant face à la compétition mondiale. Le poids de ces industries dans l'activité économique et l'emploi dans de nombreux pays européens en fait un enjeu majeur.

- Faciliter la conclusion de contrats long terme d'approvisionnement, à promouvoir comme principal outil de stabilité et de prévisibilité ;
- Développer les dispositifs d'effacement industriel et veiller à ce qu'ils bénéficient d'une juste rémunération, car ils permettent de lisser les extrêmes de consommation et de production, et de sécuriser l'approvisionnement en énergie en évitant le recours à des investissements lourds et émetteurs de CO<sub>2</sub> ;
- Garantir à ces industries intensives en énergie, gaz ou électricité, des tarifs d'acheminement de l'énergie représentatifs des coûts réels qu'elles génèrent pour les réseaux, très inférieurs aux autres consommateurs en raison de leur profil de consommation stable ou anticyclique et de leur contribution à la stabilité du système énergétique<sup>11</sup>.

Rappelant l'importance du facteur énergétique dans la compétitivité des industries européennes, **le CNI insiste également sur la contribution essentielle des activités industrielles – en particulier celles intensives en énergie – à la stabilité des infrastructures énergétiques**, au travers de leur

---

<sup>10</sup> Notamment, pour la construction d'infrastructures de transport telles que le corridor Sud gazier permettant de diversifier à la fois les routes et les sources d'approvisionnement en gaz de l'Union.

**11 La CGT ne s'associe pas à cette recommandation et recommande plutôt la négociation entre un groupement d'industries européennes et la Commission Européenne de mesures adaptées sur les tarifs aux électro intensifs.**



capacité à s'effacer en période de surconsommation et de leur impact positif sur le coût des infrastructures de transport.

\*

Le CNI attend une politique européenne de l'énergie et du climat qui prenne à bras le corps les enjeux de soutenabilité, de sécurité, de compétitivité et de croissance. Cela passe par une politique européenne qui soit mieux coordonnée et concertée entre les Etats membres dans un contexte où les enjeux de sécurité d'approvisionnement revêtent une complexité particulière. Cela passe aussi par une mobilisation prioritaire des ressources tirées du nouveau plan d'investissements pour l'Europe.